République Française
Département du Calvados
Commune de LANTHEUIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14 **Présents :** 12 **Votants :** 13	**Séance du jeudi 07 février 2013** L'an deux mille treize, le sept février le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27 janvier 2013, s'est réuni sous la présidence de Mr Gérard LEU, Maire. **Étaient présents :** Gérard LEU, Joël MARIE, Frédéric BEAU, Daniel RICHARD, Valérie PANKAR, Dominique MARIN, Stéphane LE GUENNEC, Muriel BOULAIS, Guy DELAMOTTE, Éric LORILLU, Luc FRANCOIS, Jean-Claude MARIE **Représentés :** Claire PITEL **Excusés :** **Absents :** Thierry LEPAGE **Secrétaire de séance :** Frédéric BEAU

1° DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) A L'ETAT POUR L'ANNEE 2013 : PROGRAMME DE VOIRIE 2013 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de rénovation des voiries communales pour l'année 2013. Ce programme, pour l'année 2013, consiste en la réfection des chaussées de la rue Ampère. Le montant estimatif de ces travaux de voirie communaux est de 101 424,39 € hors taxes qui seront financés sur les fonds propres de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu de l'étude réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le montant prévisionnel des travaux éligibles (à savoir les grosses réparations de voirie) à la D.E.T.R. s'élève à 53 790,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), de solliciter la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Calvados et de charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette demande.

2° DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (AIDE AUX PETITES COMMUNALES RURALES) POUR L'ANNEE 2013 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE PIERREPONT -TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général du Calvados a donné son accord pour la réalisation du projet d'aménagement de la traversée du hameau de Pierrepont.

Ce projet comprendra notamment des travaux d'assainissement pluvial qui sont éligibles à la subvention d'Aide aux Petites Communes Rurales octroyée par le Conseil Général. Cette subvention est de 40 % d'un montant de dépenses subventionnables de 31 000 € hors taxes, soit 12 400 €.

Le projet définitif établi par le bureau d'études TECAM a évalué le montant total de la première tranche de ces travaux à 165 513,10 € H.T. (soit 197 953,67 € T.T.C.). La partie relative aux travaux d'assainissement pluvial s'élève à 39 093,00 € H.T (soit 46 755,23 € T.T.C).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention d'Aide aux Petites Communes Rurales pour l'année 2013 pour la partie relative aux travaux d'assainissement pluvial s'élevant à 39 093,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) de demander la subvention d'Aide aux Petites Communes Rurales pour l'année 2013 pour la partie relative aux travaux d'assainissement pluvial s'élevant à 39 093,00 € H.T. et charge Monsieur le Maire de produire tout document nécessaire à son obtention.

3° NOUVEAU CENTRAL TELEPHONIQUE : AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE D'ALIENATION PAR LE MAIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la pose du nouveau central téléphonique (armoire Haut Débit fibre optique) nécessite la rédaction d'un acte authentique pour aliéner le terrain sur lequel sera implantée le nouvel appareillage. Cet acte conclu entre Orange - France Télécom et la Commune de Lantheuil sera établi par Maître Bruno TENIERE, notaire à Rouen, les frais seront à la charge d' Orange - France Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'aliénation du terrain du nouveau central téléphonique.

4° SUBVENTIONS AUX FAMILLES POUR LES SEJOURS SCOLAIRES ORGANISES EN 2013 PAR LE COLLEGE JEAN DE LA VARENDE DE CREULLY :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les quatre séjours scolaires organisés par le Collège Jean de la Varende de Creully pour l'année 2013. Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 09 février 2012, il avait été décidé d'attribuer aux familles une subvention correspondant à 15% du montant du séjour demandé par le collège.

Pour le séjour à Paris, pour lequel la participation demandée aux familles est de 295,00 € et auquel cinq enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 44,25 € par enfant.

Pour le séjour aux sports d'hiver, pour lequel la participation demandée aux familles est de 377,31 € et auquel huit enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 56,60 € par enfant.

Pour le séjour en Espagne, pour lequel la participation demandée aux familles est de 450,00 € et auquel six enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 67,50 € par enfant.

Pour le séjour "Impressionnisme", pour lequel la participation demandée aux familles est de 160,00 € et auquel deux enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 24,00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix pour), de verser les subventions aux familles proposées par Monsieur le Maire, soit un montant total de 1 127,05 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget communal.

5° : ADAPTATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE :

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Energie dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée locale du 20 décembre 2012, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des statuts. Préalablement, les élus ont été invités à débattre de ce projet au cours des 17 commissions locales d'énergie organisées du 1er au 18 octobre 2012.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Énergie a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des nouveaux statuts proposés.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SDEC Énergie. Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) adopte les nouveaux statuts du SDEC Énergie.

6° EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE CAEN :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite au schéma départemental de coopération intercommunal du Calvados publié par arrêté préfectoral du 23 décembre 2011, l'organisation des syndicats assurant l'approvisionnement en eau a été redécoupée en dix secteurs géographiques.

La Commune de Lantheuil est alimentée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable des eaux de la Source de Thaon (secteur E) qui est rattaché au Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Région de Caen (SYMPERC).

Par un courrier en date du 29 décembre 2012, Monsieur le Préfet a informé Monsieur le Maire de l'extension du SYMPERC aux syndicats d'adduction d'eau potable de Sannerville-Touffreville et de Troarn-Saint-Pair.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour), donne un avis favorable à l'extension du SYMPERC exposée ci-dessus.

7° DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SIGAZ.

M. Gérard LEU, Maire, expose au Conseil Municipal la volonté de Mme Murielle BOULAIS de mettre fin à ses fonctions de délégué titulaire de la Commune au sein du SIGAZ.

Après avoir pris acte de la démission de Mme Murielle BOULAIS, le Conseil Municipal fait procéder au vote pour élire le nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant.

- S'est présenté pour remplir les fonctions de délégué titulaire et a obtenu :
  (Suffrages exprimés : Treize)
  (Majorité absolue : sept)

- M. Guy DELAMOTTE : Treize (13) voix

M. Guy DELAMOTTE ayant obtenu la majorité absolue des voix a été **proclamé délégué titulaire au Syndicat SIGAZ.**

- S'est présenté pour occuper les fonctions de délégué suppléant et a obtenu :
  (Suffrages exprimés : Treize)
  (Majorité absolue : sept)

- M. Gérard LEU : Treize (13) voix

M. Gérard LEU, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été **proclamé délégué suppléant au Syndicat SIGAZ**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.